

Claudia MARTINEZ FELIX

Consultante en affaires européennes à The Centre, Claudia Martinez Felix a travaillé plusieurs années dans le domaine de la communication et de la politique audiovisuelle au sein de l'unité audiovisuelle du Parlement européen.

## La communication audiovisuelle des institutions européennes

### ■ ■ ■ Introduction

Les statistiques montrent que les citoyens européens ne sont pas suffisamment informés des politiques européennes. En effet, 70% des citoyens européens considèrent qu'ils ont une connaissance insuffisante ou inexistante de l'Union européenne (UE). Cette méconnaissance a joué un rôle décisif lors des « non » aux référendums français et néerlandais sur la proposition d'une Constitution européenne. L'idée d'un « fossé à combler », introduite par la Commission européenne dans son Livre blanc sur la Communication<sup>1</sup> et qui décrit le manque de communication entre l'Union européenne (UE) et ses citoyens, est toujours d'actualité.

Pour parvenir plus facilement à combler ce manque d'information en ciblant d'un côté le grand public et de l'autre les médias, les institutions européennes ont dû mettre en place un appareil de communication vaste et ambitieux. Les institutions s'efforcent de favoriser l'investissement des médias dans la communication sur l'Europe. Les médias jouent un rôle crucial comme « communicateurs » des activités européennes, faisant ainsi le lien entre les intérêts nationaux et Bruxelles.

Le monde de l'information subit des changements constants. La télévision gagne rapidement du terrain par rapport à la presse écrite traditionnelle<sup>2</sup>. L'importance des médias audiovisuels s'est aussi vu renforcée grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, à l'exemple d'Internet qui permet une exploitation moins coûteuse et sans frontières.

Cet article a pour but d'analyser les différents aspects de la politique audiovisuelle des institutions européennes qui cherchent à satisfaire l'objectif primordial de la politique de communication de l'UE : « mieux informer les citoyens ».

1. Livre blanc sur une politique de communication européenne, COM (2006) 25, publié le 1-2-2006.

2. La télévision absorbe en moyenne plus de 3 heures par jour du temps des européens, et 80% des citoyens disent recevoir leur information de la télévision. Source : Commission européenne DG Communication, document interne « Is there a case for an EU information television station ? » 2006.

La première partie vise à présenter la politique audiovisuelle des institutions européennes développée vis-à-vis des médias et les services audiovisuels des institutions. L'article analyse ensuite les nouvelles initiatives des institutions européennes, qui au-delà de la communication audiovisuelle à travers les médias, ont cherché de nouvelles voies pour s'adresser directement aux citoyens européens ; d'abord, par la création d'une chaîne thématique sur YouTube « EU Tube », et deuxièmement, au travers de la nouvelle chaîne web télé du Parlement européen, toujours en cours de construction.

## 1. La politique audiovisuelle des institutions européennes au service des médias

Les citoyens ont le droit d'être pleinement informé sur les travaux des institutions et ceci est bien souligné par le principe de transparence auquel est soumis l'UE. La déclaration N° 17 annexée au traité de Maastricht exprimait l'obligation des institutions de rendre leurs travaux plus transparents en accord avec les principes de démocratie : «... la transparence du processus décisionnel renforce le caractère démocratique des institutions ainsi que la confiance du public envers l'administration »<sup>3</sup>.

Dans cette volonté de transparence, les institutions européennes et particulièrement le Parlement européen, la Commission et le Conseil, ont développé une politique audiovisuelle qui s'adresse aux médias et qui comprend, d'un côté, les services audiovisuels et de l'autre, des subventions accordées aux chaînes de télévision.

- L'objectif de la politique audiovisuelle :
  - > Utiliser le support visuel comme instrument d'appui à la politique de communication de l'Union européenne pour atteindre directement les citoyens européens.
- Les objectifs des services audiovisuels :
  - > Augmenter le nombre de sujets, reportages et programmes sur l'Europe et la représentation des leaders européens dans les débats télé.
  - > Faciliter la tâche des journalistes en offrant un service technique et un support personnel complet et gratuit.
  - > Remédier au manque de ressources des médias locaux et régionaux qui n'ont pas de correspondant et leur offrir un support à la fois technique et humain.

### 1.1 Le rôle des services audiovisuels des institutions européennes

Les services audiovisuels des institutions européennes varient significativement en fonction du rôle et des compétences propres à chaque institution, tels que prévus par le traité.

Le Parlement européen, co-législateur et représentant du citoyen européen, et la Commission européenne, chargée de proposer, de

mettre en œuvre les politiques communautaires et de veiller à leur application, sont les deux institutions qui dédient la plus grande partie de leurs ressources humaines, techniques et financières aux services audiovisuels.

Le Conseil de l'Union, co-législateur et de caractère fortement politique et représentant souvent les intérêts nationaux des Etats membres, est toujours demeuré moins accessible pour les médias. Néanmoins, lors du Conseil européen de Séville en 2002, il a été convenu que les réunions du Conseil seraient publiques lorsque celui-ci adopte des actes législatifs de l'UE conjointement avec le Parlement européen. Cette exigence de transparence des travaux du Conseil n'a cependant pas été reprise dans le règlement interne jusqu' en décembre 2005. Ce changement a eu un impact important sur le service audiovisuel du Conseil et la retransmission des réunions, en facilitant ainsi l'accès aux journalistes intéressés, mais aussi d'un public plus large via Internet.

La Cour de Justice et la Cour des Comptes ont développé un service de communication plus focalisé sur la presse écrite et spécialisée. D'ailleurs, la Cour de Justice compte seulement une personne en charge des questions audiovisuelles.

La même logique s'applique aux Comité des régions et au Comité Économique et Social. Le Comité des régions a signé un contrat cadre avec une société de production chargée d'offrir assistance aux médias qui demandent des équipes ENG (cameramen et ingénieurs son) ou lorsqu'un événement doit être enregistré. Une seule personne est chargée, à mi-temps, des questions audiovisuelles. Quant au Comité Economique et Social, la couverture médiatique des événements est assurée par les équipes compétentes de la Commission européenne.

#### 1.1.1 Financement des services audiovisuels

En ce qui concerne le financement des services audiovisuels, la nécessité croissante d'une communication audiovisuelle n'est pas passée inaperçue aux yeux des Gouvernements et des hauts fonctionnaires des institutions européennes.

Le budget communautaire dédié aux services audiovisuels s'est vu fortement augmenté<sup>4</sup>, notamment pour des raisons politiques ; d'un côté, du fait des difficultés dans le processus de ratification des traités de Maastricht, Amsterdam, Nice et postérieurement du traité constitutionnel. De l'autre, suite aux élargissements successifs de l'UE, notamment vers les pays scandinaves où la transparence est l'un des piliers de base de la société.

Avant d'expliquer dans les grandes lignes les types de services offerts généralement par les institutions européennes, nous allons, dans un premier temps, aborder brièvement la composition et le fonctionnement des deux services les plus importants, ceux du Parlement européen et de la Commission européenne.

4. Les dépenses assignées aux opérations et équipements audiovisuelles du budget de 2007 ont fortement augmenté par rapport aux années précédentes. Les dépenses proposées par le Conseil des Ministres connaissent une augmentation de 2851% si on les compare avec ceux du budget de l'année financière de 1985. La Commission européenne a vu augmenter ses dépenses en 2007 de 849% par rapport à l'année 1985. Il y a aussi une forte augmentation qui concerne le Parlement européen (702%) pour l'année 2007 en comparaison avec 1985. Pour plus de détails sur le budget voir l'Annexe I.

3. L'étroite relation entre la politique de la communication et la démocratie est reprise dans le Livre blanc sur une politique de communication européenne comme suit : « Il n'y a pas de démocratie saine sans une bonne communication à double sens entre les citoyens et les institutions publiques » Page 8, COM (2006) 25, publié le 1- 2 -2006.

### 1.1.2 Un regard sur l'unité audiovisuelle du Parlement européen

L'exécution de la politique audiovisuelle au Parlement européen revient à la Direction Media de la Direction générale d'Information (DG IV), et plus particulièrement à l'Unité Audiovisuelle<sup>5</sup>. La Directrice Générale, les Directeurs, et les chefs d'unité se retrouvent une fois par mois au sein du Comité Stratégique, qui est chargé de définir les priorités d'information et les actions de communication du Parlement européen sur la base des priorités établies par le Groupe de travail interinstitutionnel d'information<sup>6</sup>.

En outre, le Comité éditorial, un organisme composé de représentants des différentes unités de la Direction Media, se réunit chaque semaine afin de décider des sujets prioritaires d'actualité de la semaine à suivre qui méritent d'être traités, soit par l'équipe de la presse écrite, soit par celle de « la une » (articles sur le web), par l'équipe audiovisuelle ou par l'ensemble des équipes.

Une cinquantaine de personnes travaillent à l'unité audiovisuelle, même si le nombre varie selon l'actualité de la semaine à traiter. Les agents contractuels représentent une grande partie du personnel. A partir de janvier 2007, et après publication des appels d'offre, le Parlement européen a lancé des contrats cadres avec des sociétés de production qui mettent à sa disposition des professionnels de l'audiovisuel ainsi que des équipements techniques.

### 1.1.3 L'unité audiovisuelle de la Commission européenne

L'Unité Audiovisuelle de la Commission européenne joue un rôle très important en comparaison avec celles des autres institutions européennes puisqu'elle est chargée de centraliser, classifier et conserver dans la médiathèque toutes les images enregistrées lors des événements médiatiques et des productions retransmises par « Europe by Satellite », à l'exception de celles du Parlement européen qui sont conservés aux Archives du PE. De plus, la Commission est chargée de la gestion d'Europe by Satellite<sup>7</sup>.

L'unité audiovisuelle (C1) de la Commission européenne fait partie de la Direction C « Instruments de Communications » de la Direction générale de la Communication. Elle dépend de la Commissaire Margot Wallstrom, Vice-présidente de la Commission chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication<sup>8</sup>. La Commission européenne a signé un contrat cadre avec la société de production Watch TV qui fournit le personnel et l'équipement technique nécessaire. Le nombre d'employés s'élève à 74 personnes dont la majorité sont des externes.

### 1.1.4 Services techniques et d'assistance mis à la disposition des journalistes par les institutions européennes

Les services audiovisuels des institutions européennes entent à disposition des journalistes télé, radio et multimédia toute une série d'équipements techniques tels que des studios d'enregistrement télé et radio, des équipes ENG, des salles de montages, prises de photos, etc.

L'audiovisuel Planning (ou TV Planning) gère les réservations des équipements techniques et du personnel technique qualifié<sup>9</sup> mis à disposition des journalistes<sup>10</sup>. Le Planning TV s'occupe aussi d'enregistrer<sup>11</sup> les réunions, conférences de presse, les séances plénières du Parlement et de fournir des copies en plusieurs formats aux journalistes qui en font la demande<sup>12</sup>.

#### Description des services techniques disponibles au Parlement européen, Commission européenne et Conseil :

**Equipements ENG.** Les équipes de tournage travaillent sous trois formats: Betacam SP, Betacam XP et Betacam Numerique.

**Studios TV**<sup>13</sup>. La Commission a deux studios d'enregistrement télé situés dans le bâtiment du Berlaymont. Le Parlement a un studio télé à Bruxelles et deux à Strasbourg (l'un fixe et l'autre ouvert situé à côté de l'Hémicycle). Le Conseil dispose d'un studio télé.

**Studios Radio.** La Commission compte deux studios et le Parlement dispose de trois studios à Bruxelles et de cinq à Strasbourg. Tous sont équipés pour l'enregistrement ou pour émettre en direct.

**Salles de montage/Dérushage.** Plusieurs salles de montage, de dérushage et des monteurs professionnels sont à la disposition des journalistes. Ces salles ont un accès direct aux archives vidéo qui peuvent être utiles lors de la préparation d'un sujet.

**Archives/Médiathèque.** La médiathèque du Parlement contient environ 4500 heures d'images d'illustration et 9000 heures de débats enregistrés depuis 1979. Les archives de la Commission, qui contiennent environ 9000 heures d'images dont des sujets EbS, des images d'illustration « Stockshots » ou Infoclips, conservent toutes les images provenant des autres institutions à exception de celles du Parlement européen<sup>14</sup>. Le Conseil est en train d'étudier la possibilité de créer un service d'archives propres.

**Photos.** Le département photo du Parlement européen<sup>15</sup>, de la Commission et du Conseil offre des milliers de photos historiques, d'actualité et d'illustration des personnalités, bâtiments, etc., disponibles gratuitement aussi bien sous format électronique qu'argentique. Au Parlement européen, les députés ont le droit de demander une couverture-reportage photo de leurs activités au sein du Parlement.

9. Cameramen, monteurs, techniques du son, réalisateurs, etc.

10. Les services audiovisuels du Parlement européen sont disponibles tant à Bruxelles qu'à Strasbourg.

11. Débats, réunions, conférences de presse, studios, etc. peuvent être enregistrés et copiés dans les formats vidéo suivants : Betacam SP, Betacam Numérique, Betacam SX, DVD Pro, SVHs, VHS, DVD.

12. Une des principales caractéristiques des services audiovisuels des institutions européennes est la gratuité des services offerts, à l'exception du coût des faisceaux utilisés pour la retransmission et du coût de l'interprétation si celle-ci est nécessaire aux débats.

13. L'équipement du studio comprend notamment : trois caméras robotisées ; une caméra fixe ; un prompteur ; un générateur de caractères ; des écrans plasma ; un DVE PINNACLE ; deux lecteurs multi formats (IMX, Betacam numérique, Betacam SP) ; et un enregistrement en Betacam SP.

14. Les chaînes intéressées doivent s'adresser aux archives et faire la demande afin de recevoir une copie des images souhaitées.

15. Le service photo du Parlement européen compte environ 15 000 photos et le Conseil a environ 25 000 photos disponibles sur le web depuis 2002 ainsi que des photos d'archives qui datent de 1966.

5. L'actuel Chef d'unité du service audiovisuel est la suédoise Anne-Margrete Wachtmeister. Depuis 2004, l'italienne Mme Francesca Ratti a été nommée Directrice générale de la DG IV et l'actuel Porte-parole du Parlement européen et Directeur de la Direction Media est l'espagnol Mr. Jaume Duch.

6. La fonction du Groupe de travail interinstitutionnel d'information (GI) est reprise dans la Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social, au Comité des régions sur un nouveau cadre de coopération pour les activités concernant la politique d'information et de communication de l'Union européenne /\* COM/2001/0354 final \*/

7. Europe by Satellite est expliqué en détails à la page 146.

8. Le Chef d'unité du service audiovisuel de la Commission européenne est Alain Dumort. Le Directeur de la Direction C est Ms. Ylva Tiveus, et le Directeur général est Mr. Claus Sorensen.

### 1.1.5 Le service Hotline-Newsdesk du Parlement européen

Le Hotline-Newsdesk est un service d'assistance personnalisé mis à disposition des journalistes télé et radio qui a été créé au Parlement européen en 2003 en vue de la préparation des élections européennes de 2004.

Les journalistes qui préparent leurs émissions, débats télé, ou sujets d'actualités peuvent faire appel à cette équipe qui suit l'actualité du Parlement, guide les journalistes dans leurs démarches et suggère les députés européens les plus actifs dans un domaine spécifique. Il est fréquent que, lors de la préparation des débats réguliers des chaînes parlementaires comme Phoenix, LCP-AN, ou des chaînes nationales comme la RTP, TVE, qui utilisent les studios TV du PE, fassent appel à ce service.

Par ailleurs, et ce dans une démarche proactive, l'objectif de ce service est d'alerter et de séduire les rédactions des chaînes télé et radio de l'importance des événements et des sujets spécifiques afin que leur couverture médiatique devienne une priorité des éditeurs. Ce service est donc un parfait exemple de la volonté politique du Parlement européen d'accroître l'intérêt des chaînes à traiter de sujets européens.

Néanmoins, la réussite de cette politique plus proactive envers les médias reste encore incertaine car, d'un côté, changer les priorités éditoriales des chaînes nationales afin d'augmenter la couverture audiovisuelle des sujets européens s'avère une tâche parfois compliquée. De l'autre, les chaînes sont soumises aux dictats de l'audience. Les sujets européens peuvent paraître trop ennuyeux, compliqués et sans intérêt pour les citoyens.

### 1.1.6 « Europe by Satellite », (EbS), Service d'information télévisée de l'Union européenne

Créée en 1995, EbS, souvent connu comme « la télé des journalistes et de quelques lobbyistes », est l'outil du service audiovisuel d'information de l'Union européenne le plus connu et utilisé par les journalistes chargés de suivre l'actualité européenne. Cette « agence de news de l'Union européenne » offre aux medias<sup>16</sup> des images d'actualité européenne en direct ou en résumé, en 22 langues, par satellite et aussi par Internet et est exempte de droits d'auteurs.

En tant qu'outil interinstitutionnel, EbS a pour mission de couvrir des événements d'actualité de toutes les institutions européennes. Néanmoins, c'est la Commission qui se retrouve en tête du temps de retransmission par institution en 2006 avec 37%.

### Origine des transmissions d'actualité de Europe by Satellite<sup>17</sup>

	2006
Commission européenne	37%
Parlement européen	28%
Conseil	21%
Autres	14%

En ce qui concerne les décisions éditoriales de la programmation d'EbS, elles sont prises à deux niveaux ; l'interinstitutionnel et l'interne. Les responsables d'EbS de chaque institution se réunissent chaque mercredi pour décider de la grille des programmes de la semaine à venir. Cette grille préliminaire doit être aussi approuvée par le comité éditorial de chaque institution au préalable.

Les trois institutions, Parlement européen, Commission et Conseil ont signé en mars 2007 des « lignes directrices interinstitutionnelles » qui concernent entre autres les critères éditoriaux, la procédure à suivre lors de changements de programmes inattendus, ou les désaccords entre institutions au sujet des événements prioritaires.

#### Priorités dans la couverture d'EbS conformément aux Lignes Directrices Interinstitutionnelles :

- Le service EbS doit d'abord couvrir les sujets considérés comme les plus médiatiques : déclarations politiques, conférences des institutions, sommets européens.
- Les sessions plénières du Parlement et les sessions ouvertes du Conseil sont prioritaires et normalement retransmises en direct<sup>18</sup>. Il s'agit là d'une obligation institutionnelle.
- Les sujets considérés comme médiatiques par les comités éditoriaux des institutions : conférences de presse des Présidents des institutions, de Commissaires et députés, audiences publiques, rencontres officielles, le « Midday Briefing » de la Commission et les briefings pré-session du Parlement européen.
- Les événements qui ont fait l'objet d'une demande de couverture de la part des médias.

#### Autre matériel audiovisuel retransmis par EbS :

- Compilations d'illustrations thématiques liées à l'actualité ou produites par du matériel d'archive ou de nouvelles images ; vidéoclips, infoclips, bandes d'images, productions « best off », etc.
- Des programmes prêts à être diffusés : par exemple, Eurinfo, version de *Parlamento* (un programme reportage de 8 minutes sur un sujet d'actualité européenne co-produit par le Parlement européen et Euronews).
- Sujets édités ou « reportages-résumés » de maximum 5 minutes sur les sujets les plus médiatiques et qui ne font pas l'objet d'une retransmission en direct.

17. Ce tableau illustre uniquement l'origine des transmissions d'actualité. Ne sont donc pas comptabilisées les images d'illustrations telles que banques d'images ou les échanges.

18. Les sessions plénières ne sont pas retransmises en totalité par EbS qui normalement coupe la transmission à partir de 21h00.

16. Le signal digital peut être réceptionné dans l'ensemble du continent européen, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. A partir du 1<sup>er</sup> mars 2007 la diffusion est étendue à la côte Est des Etats-Unis, l'Amérique Latine, aux îles des Caraïbes et aux îles Canaries. Le signal EbS est diffusé en clair, sans cryptage, en version audio internationale et 22 versions linguistiques supplémentaires.

EbS, comme le reste des agences télé, organise ses transmissions par tranches horaires<sup>19</sup> et collabore régulièrement avec le réseau Eurovision qui reprend des images et des enregistrements audio. Les statistiques EbS de l'année 2006 montrent qu'environ 60% du temps retransmis était *en direct*. À l'origine EbS retransmettait uniquement par satellite mais la Commission a déjà mis en place la retransmission et le téléchargement vidéo et audio par internet. Les « shotlists », un document qui décrit les séquences des plans de sujets retransmis par EbS, sont aussi disponibles sur internet.

Conformément aux statistiques internes des institutions, l'utilisation des équipements techniques et des images professionnelles offertes par EbS parmi les journalistes est croissante. D'un côté, lorsqu'il faut couvrir l'actualité européenne, près des trois quarts des journalistes TV reprennent les images d'actualité d'EbS et près d'un quart d'entre eux utilisent des banques d'images ou des info-clips. Ce sont également un peu plus de 50% des journalistes radio qui utilisent des ressources audio dans leurs sujets.

Mais il y a aussi des critiques. Certains se plaignent de la qualité de réception par satellite ou des changements de programmation à la dernière minute. D'autres, de la complexité de la grille disponible sur internet. D'autres encore considèrent que le contenu exprime seulement le point de vue institutionnel et est donc parfois trop bureaucratique et biaisé.

Au-delà du contenu offert par EbS, les institutions européennes consacrent également une partie de leurs efforts à renforcer les messages qui cherchent à exprimer le « visage humain » et les priorités de l'UE avec la production de matériel audiovisuel destiné non seulement aux journalistes professionnels mais aussi aux citoyens.

### 1.1.7 Productions audiovisuelles à l'intention des journalistes et du grand public

Les institutions européennes produisent régulièrement des vidéos sur des sujets spécifiques tels que les « Changements climatiques » ou « l'UE dans le monde : Paix, sécurité et stabilité ». Ces activités sont directement assurées par les Directions générales de la Commission européenne, qui ont signé un contrat avec la société de production MOSTRA. La DG Développement, par exemple, a lancé en 2006 quatre productions promotionnelles sur « l'eau, la pauvreté, l'éducation et la santé ».

Ces vidéos s'adressent aux médias qui l'utilisent comme matériel d'illustration dans leurs reportages, mais aussi aux experts et politiciens qui s'en servent lors de conférences internationales, de réunions et comme matériel d'appui lors de certaines présentations.

Les vidéos sont accessibles sur le site web de la Commission européenne, et sur demande à la médiathèque (archives) de la Commission. Si ces vidéos sont liées à l'actualité elles peuvent être

retransmises par EbS. La société MOSTRA s'occupe également de leur diffusion à travers le site web [www.tvlink.org](http://www.tvlink.org) et via le réseau des Représentations de la Commission européenne dans chaque pays membre.

Pour rapprocher l'Europe des citoyens et mieux mettre en évidence la dimension européenne auprès du grand public, l'UE produit aussi des clips audiovisuels qui s'adressent directement aux citoyens dans un souci éducatif et de vulgarisation. Normalement ces clips sont produits dans le cadre de campagnes de communication, comme celle sur la Constitution européenne. D'autres sont plus généraux et traitent de sujets tels que le fonctionnement de l'Union européenne, son histoire, la mobilité européenne ou les programmes communautaires dont bénéficient les citoyens, etc. Ces clips sont diffusés via internet (vidéo à la demande), et par les Représentations de la Commission et les Bureaux d'information du Parlement européen situés dans les Etats membres. Ils sont distribués sous format DVD aux citoyens et aux réseaux d'enseignement (écoles et centres d'informations) dans les différentes villes des Etats membres<sup>20</sup>.

### 1.2 Développement d'une politique de subventions et partenariat direct avec Euronews

Au-delà du service audiovisuel et du service d'information télévisée de l'Union européenne (EbS), les institutions européennes ont développé en parallèle une approche vis-à-vis des chaînes TV et radio basée sur les subventions et les partenariats privilégiés.

Avec l'objectif principal de toujours mieux informer les citoyens européens à travers les médias, les institutions européennes ont développé un programme de subventions pour développer le nombre des émissions et programmes européens.

La Direction générale de l'Information du Parlement européen (DG IV) lance annuellement un appel à proposition doté d'un budget de 5 millions d'euros pour la réalisation de projets dans le cadre de quatre thématiques différentes : télévision, débats et conférences, foires et expositions, et initiatives sur l'Internet.

Les chaînes télé ou radio et les sociétés de productions intéressées envoient leur proposition de projets à la DG IV. Le Comité de sélection qui est composé de fonctionnaires de la DG IV, analyse et sélectionne les projets lauréats en accord avec les critères d'exclusion, sélection et attribution. Dans le cas du lot « Télévision », les projets qui reçoivent les subventions doivent s'aligner sur les objectifs mentionnés dans l'appel à proposition<sup>21</sup>. Les Bureaux d'informations sont censés suivre la réalisation des projets sélectionnés.

#### Partenariats – Euronews

L'UE s'est aussi engagée sous forme de partenariats stables avec d'autres organismes comme l'ESA (Agence spatiale euro-

20. Les formats de diffusions varient : DVDs, CDs, ou clips analogiques à diffuser via internet.

19. EbS 1, EbS 2, EbS 3, EbS 4 et EbS S (speciale).

péenne), l'UER (Union européenne de radio-télévision) ou Circom, l'association européenne des télévisions régionales. Cette association a par exemple créé des réseaux pour faciliter la distribution parmi les télévisions publiques régionales des émissions et programmes qui traitent de questions européennes.

Conformément à la volonté d'assurer une communication durable et régulière, la Commission européenne a également signé un accord avec Euronews, la chaîne paneuropéenne d'actualité qui émet 24 heures sur 24, dans sept langues, depuis février 2005. En vertu de cet accord, en échange d'un paiement annuel d'environ 5 millions d'euros, Euronews fournit une programmation consacrée à l'UE qui représente 10% de sa production totale pour les cinq prochaines années<sup>21</sup>.

Euronews devrait conserver en principe une indépendance éditoriale mais la chaîne est toutefois tenue de maintenir un dialogue étroit avec la Commission, à laquelle elle rend compte de sa programmation. D'ailleurs, selon un accord séparé qui remonte à 1994 et qui fait actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres, Euronews a diffusé un programme d'information hebdomadaire de 8 minutes intitulé «Parlamento», lequel est ensuite diffusé par EbS sous le nom de «Eurinfo».

## ■ ■ ■ 2. A la recherche d'une communication audiovisuelle directe avec le citoyen européen

Nous avons donc brièvement vu que dans le cadre de la politique de communication européenne, les services audiovisuels cherchent à amener l'Europe plus près de ses citoyens. Les statistiques internes des institutions européennes montrent que les ressources mises à disposition par les services audiovisuels sont progressivement plus exploitées par les médias. Elles montrent aussi que l'intérêt des médias, et celui des spectateurs, sur les sujets européens varie selon les Etats membres. Les médias qui couvrent davantage et de manière plus efficace les sujets européens sont les médias espagnols; a contrario, c'est en Hongrie, au Luxembourg et en Suède<sup>22</sup> que la couverture médiatique des questions européennes est la plus limitée.

Néanmoins, il semblerait que l'Europe ne communique toujours pas de façon efficace si l'on pense aux derniers grands échecs européens, tel que les «non» des référendums néerlandais et français sur la Constitution européenne ou le manque de participation lors des dernières élections européennes, avec le déficit démocratique que cela implique.

Voilà donc la question que se posent les institutions européennes: faut-il exploiter de nouvelles voies de communication pour s'adresser aux citoyens directement?

## 2.1 EU Tube – «une communauté de sons et d'images» sur YouTube

Les institutions européennes considèrent que la politique audiovisuelle ne doit pas être uniquement destinée à favoriser la diffusion de l'actualité à travers des médias pour maintenir les citoyens pleinement informés. En effet, tout est mis en œuvre pour rechercher de nouveaux moyens de communication et combler ce fossé entre Bruxelles et les citoyens.

Conformément à cette volonté de maximiser leur réseau de communication audiovisuelle, et étant donné que 51% des ménages<sup>24</sup> européens ont déjà accès à Internet, les institutions ont décidé d'exploiter les bénéfices offerts par cette nouvelle technologie. En effet, l'expérience montre qu'Internet s'impose largement parmi les citoyens. A titre d'exemple, les anglais passent plus de temps on-line sur Internet (168 minutes) que devant leur poste de télé (148 minutes)<sup>25</sup>.

La Commission européenne avait déjà exprimé dans son Plan de communication, aussi appelé Plan D<sup>26</sup>, la nécessité d'exploiter le potentiel offert par les nouvelles technologies et plus spécialement par la technologie numérique comme l'Internet qui offre de nouveaux moyens de communication directe avec les citoyens.

Il n'est donc pas surprenant que la Commission, sous la direction de Margot Wallström, ait décidé de lancer le 29 juin dernier une chaîne thématique sur YouTube<sup>27</sup> afin de mettre le matériel audiovisuel européen à la disposition du grand public.

Margot Wallström a exprimé brièvement les raisons d'une telle décision: «Il est très important que la Commission utilise tous les moyens qui sont à sa disposition lorsqu'il s'agit de communiquer avec les citoyens européens. Nous ne pouvons ignorer l'évolution intervenue sur Internet ces dernières années, en particulier la popularité des sites de partage de vidéos tels que YouTube»<sup>28</sup>.

En principe, la Commission européenne et YouTube ont signé un accord non exclusif qui permet à la Commission de diffuser des clips vidéo illustrant un large éventail des thèmes liés aux questions européennes. Dès le départ, la chaîne comptait une cinquantaine de clips vidéo; ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années et les sujets abordés sont très divers tels que l'histoire de l'Union européenne dans l'après-guerre, les clips en bande dessinée qui expliquent la nouvelle régulation sur l'itinéraire mobile internationale (roaming) ou la politique de l'UE contre le changement climatique.

Même si la décision de créer «EUTube» a été largement applaudie en reconnaissance de l'effort de la Commission d'innover et d'améliorer sa politique d'information et de communication pour échapper aux stéréotypes tels que «Bruxelles est trop bureaucratique, ennuyeuse et loin de la vie réelle des citoyens», elle n'a pourtant pas été exempte de critiques ni de polémiques.

23. Source: Rapport interne des Institutions européennes, 2005. «Un quatorze de tête des Etats membres les plus attentifs à l'actualité européenne sont l'Espagne (notamment TVE1), Malte (TVM), l'Autriche (ORF1) et l'Italie (RAI1). Les trois pays les moins intéressés sont la Hongrie (notamment à travers sa chaîne privée RTL Klub), le Luxembourg et la Suède.»

24. Source Eurostat: la France, par exemple, comptait 23% des ménages ayant accès à Internet en 2002, contre 41% en 2006. L'année 2006 a vu 67% des ménages en Allemagne s'équiper d'un accès à Internet.

25. Source: Guardian, 8 Mars 2006.

26. COM(2005) 494 final, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions: Contribution de la Commission à la période de réflexion et au-delà:

Le Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat, publié le 13.10.2005.

27. [www.youtube.com/eutube](http://www.youtube.com/eutube)

28. Communiqué de presse du 29/06/2007, Référence: IP/07/974.

21. Pour plus de détails voir l'appel à proposition lancé par le Parlement européen pour l'année 2008 [http://www.europarl.europa.eu/tenders/2008\\_call\\_for\\_proposal/call\\_for\\_proposals\\_2008\\_en.doc](http://www.europarl.europa.eu/tenders/2008_call_for_proposal/call_for_proposals_2008_en.doc)

22. Le contrat prévoit quatre programmes différents avec une «mission d'information européenne»: «News Brief» (chaque jour, les principaux points de l'agenda européen), «News Perspective» (présentation didactique des principales informations de la journée), «In depth» (débat, interview, magazines,...), et Direct (transmission en direct d'événements sur l'UE). Source: [http://ec.europa.eu/avservices/about/euronews\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/avservices/about/euronews_fr.cfm)

Les critiques pourraient se regrouper en trois catégories : ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un gaspillage de l'argent public, ceux qui pensent que les vidéos diffusées sont de la propagande et non pas des outils de communication et d'information des institutions européennes, et ceux, finalement, qui se plaignent du contenu même des clips<sup>29</sup>.

En réponse, la Commission européenne a fait référence au principe de la liberté d'expression et à la création artistique. Il s'agit d'un paradoxe : d'un côté, la Commission se trouve dans l'obligation de chercher de nouvelles formules créatives, flirtant parfois avec la provocation. De l'autre côté, la Commission continue de veiller sur les contenus audiovisuels des chaînes de télévision et d'Internet qui peuvent nuire à la sensibilité, notamment les enfants. Et pour finir avec ce cadre schizophrénique, elle est supposée défendre la devise européenne « unis dans la diversité » ainsi que les principes de base de la diversité culturelle.

## 2.2 Projet de WEB TV du Parlement européen

L'idée de créer une chaîne de télévision parlementaire européenne n'est pas nouvelle. Inspirée sûrement par le succès de la chaîne américaine C-SPAN, créée en 1979, et par la pluralité des chaînes parlementaires créées dans les années 1990 dans les Etats membres comme la télé britannique BBC Parliament ou la française LCP-AN, le Bureau du Parlement européen décidait, en mars 2005, de lancer une étude approfondie sur les possibilités de créer une chaîne TV du Parlement européen.

L'étude, plus connue sous le nom de « Howkins Report », examinait les différentes possibilités et leur viabilité pour créer une chaîne multilingue selon des critères d'audience, de coût et de technologie. Les conclusions sont convaincantes : une chaîne de télévision par ondes hertziennes, gérée par le Parlement s'avérerait très coûteuse<sup>30</sup>, limitée en termes de pénétration des ménages et opérerait à un niveau trop général. Une chaîne télévisée sur le web serait susceptible d'être plus efficace et attractive et d'offrir une bonne variabilité sur l'échelle financière.

Un prototype d'utilisation interne de la WebTV devrait être prêt en automne 2007 et la WebTV devrait fonctionner correctement en 2008, avant les prochaines élections européennes de 2009 si les membres du Parlement européen donnent le feu vert final. En principe, deux appels d'offre ont été lancés pour couvrir la partie technique ou « plateforme » de la WebTV, et pour employer la société de production externe chargée d'assurer la production du contenu de la WebTV.

Néanmoins, il reste encore plusieurs aspects à régler qui créent des tensions parmi les députés européens. D'un côté, le contenu de la WebTV et l'interactivité avec le spectateur, et de l'autre la garantie que le contenu de la WebTV respecte l'équilibre politique

sans discriminer sur les temps de paroles disponibles. Concilier l'équilibre politique et l'indépendance éditoriale de la TV s'avère aussi difficile. En effet, certains députés considèrent qu'une chaîne financée par le Parlement européen doit pouvoir être soumise au scrutin d'un Comité attaché au Bureau du Parlement européen. D'autres considèrent comme essentiel le fait que le contenu de la TV soit géré avec une totale indépendance par une société externe, au risque de perdre une grande partie de l'audience.

Au-delà du contenu de la WebTV, plusieurs arguments conduisent à s'interroger sur la nécessité de créer cette chaîne web parlementaire. D'abord, l'idée de créer une WebTV uniquement pour le Parlement européen pourrait être considérée comme une menace à la politique interinstitutionnelle de communication. Le Parlement défend l'idée que chaque institution doit avoir un rôle différent dans le système européen et qu'il doit être visible aux yeux des citoyens. Deuxièmement, la retransmission en direct par internet de séances plénières et des événements plus médiatiques comme les audiences des Commissaires est déjà une réalité avec le nouveau site [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu) (voir section EP live). Troisièmement, la WebTV peut être perçue comme concurrente du service Europe by Satellite qui met aussi la majorité des clips, bandes d'images, etc., disponibles sur le web. Néanmoins, le Parlement soutient l'idée selon laquelle les cibles sont différentes car la WebTV s'adresse aux citoyens et EbS aux journalistes professionnels.

D'un autre côté, l'unité audiovisuelle du Parlement européen vient d'installer le « Vox-Box », un centre de ressources multimédias situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment Altiero Spinelli (ASP), où l'enregistrement de déclarations vidéos, les montages et encodages pour diffusion sur Internet<sup>31</sup>, ainsi qu'un studio radio sont mis à la disposition des journalistes, des députés européens et du personnel chargé d'animer le site [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu) avec des vidéoclips sur l'actualité du Parlement européen et les opinions des députés. Le Vox-Box est devenu un outil très précieux pour les équipes de presse des groupes politiques du Parlement européen, car les députés peuvent l'exploiter sans frais pour animer leurs propres sites avec la diffusion de leurs opinions.

Finalement, cette tendance croissante des groupes politiques à utiliser leurs propres sites web comme chaîne multimédia, et l'apparition de télé web privées qui couvrent l'actualité européenne comme [www.Eux.tv](http://www.Eux.tv) incitent à poser la question de l'utilité d'une chaîne parlementaire européenne.

## ■ ■ ■ Conclusion

La politique de communication audiovisuelle des institutions européennes cherche à s'adapter aux nouveaux défis de l'Union européenne. En utilisant tous les moyens disponibles, les institu-

29. La Commission européenne a reconnu avoir reçu de nombreuses plaintes, spécialement de la Pologne portant sur une scène homosexuelle du clip « Let's come together ». Un eurodéputé britannique et des membres de la « Ligue conservatrice des Familles polonaises », ont accusé la Commission « de méthodes immorales » et du gaspillage de l'argent des contribuables. En effet, la diffusion de ce clip de 44 secondes qui compile des extraits de films européens montrant des images érotiques, et qui fait partie des clips édités par la Commission européenne sur le Programme MEDIA, qui vise à favoriser la production et la distribution du cinéma européen, a sans doute contribué à la polémique.

30. Le coût annuel de la chaîne de télévision par ondes hertziennes serait d'au moins 20 millions d'euros et pourrait aller jusqu'à 60 millions d'euros avec le coût du multilinguisme. Par contre une télé sur Internet coûterait moins de 10 millions d'euros.

31. Le Vox-Box permet aussi l'enregistrement vidéo de débats pour diffusion sur Internet. La diffusion vidéo en direct de débats sur Internet sera prochainement disponible.

tions adaptent les priorités d'information aux impératifs de l'agenda politique. Ainsi, les efforts des institutions européennes vont être consacrés, durant plusieurs années, à mieux communiquer aux citoyens le contenu du « traité simplifié » qui, en accord avec les conclusions du Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 juin 2007, devrait être ratifié avant les élections européennes de juin 2009.

Pour éviter un nouvel échec comme celui de 2005 avec les « non » français et néerlandais, les institutions doivent faire preuve d'une véritable capacité d'innovation dans leur politique de communication. Les messages doivent être clairs, directs et traités de façon à ce que le citoyen européen prenne conscience des répercussions que l'Europe et le nouveau traité vont avoir dans sa vie quotidienne. Les institutions doivent également s'assurer que le citoyen européen soit non seulement informé mais en même temps incité à participer activement aux débats.

Afin d'aboutir à leurs objectifs, les services audiovisuels des institutions européennes doivent continuer à offrir un service de qualité destiné aux médias audiovisuel. Même si EUTube et la future chaîne web du Parlement européen joueront un rôle important dans le cadre de la campagne sur le nouveau « traité simplifié » et au-delà, les chaînes télévisuelles et radios européennes continuent à être la source d'information clef pour la majorité des citoyens.

Il est essentiel que la politique audiovisuelle des institutions européennes continue à renforcer l'espace européen offert par les chaînes nationales, régionales et locales. En même temps, les journalistes doivent aussi faire l'effort d'inclure l'angle européen dans leurs débats et de rapprocher l'Europe des citoyens, même si les dictats de l'audience sont parfois plus forts.

## Annexe I

### Statistiques sur le budget attribué aux services audiovisuels

	1985	2007	Hausse (%)
<b>Parlement européen</b>	340 000 € <i>Dépenses information audiovisuelle</i>	10 033 900 € <i>Dépenses information audiovisuelle</i>	2851.147%
<b>Commission européenne</b>	590 000 € <i>Opération [...] équipement audiovisuel</i>	5 600 000 € <i>Nouveaux achats des équipements techniques compris l'audiovisuel</i>	841.152%
<b>Conseil de l'Union européenne</b>	177 900 € <i>Inter alia opérations audiovisuelles</i>	1 428 000 € <i>Nouveaux achats des équipements techniques compris l'audiovisuel</i>	702.698%

Source : <http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-en.htm>

### Budget attribué aux services audiovisuels des institutions européennes en 2007

#### 1. Parlement européen

##### Poste 3 2 4 8 – Dépenses d'information audiovisuelle

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 033 900	8 650 000	5 165 374,46

#### Commentaires

Résolution du Parlement européen du 12 mars 2002 sur les orientations relatives à la procédure budgétaire 2003 (JO C 47 E du 27.2.2003, p. 72).

Résolution du Parlement européen du 14 mai 2002 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement pour l'exercice 2003 (JO C 180 E du 31.7.2003, p. 150).

Résolution du Parlement européen du 14 mai 2003 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2004 (JO C 67 E du 17.3.2004, p. 179).

Ce crédit est destiné à couvrir :

- le budget de fonctionnement du secteur audiovisuel (prestations en régie propre et assistance externe telles que prestations techniques aux stations de radio et de télévision, réalisation, production, coproduction et diffusion de programmes audiovisuels, location de faisceaux et transmission de programmes de télévision et de radio, autres actions de développement des relations de l'institution avec les organismes de diffusion audiovisuels),
- les dépenses relatives à la transmission en direct, sur l'internet, des séances plénières et des réunions des commissions parlementaires,
- l'enregistrement des sessions sur DVD-ROM,
- la création d'archives appropriées ainsi que celle d'un moteur de recherche garantissant aux citoyens l'accès à ces informations de façon permanente,
- la mise en service et le fonctionnement de la chaîne télévisée sur internet, la production et la coproduction de programmes destinés à cette chaîne, le marketing en vue de promouvoir la visibilité de la chaîne auprès du public européen.

Le montant des recettes affectées selon l'article 18, paragraphe 1, points e) à j), du règlement financier est estimé à 13 000 €.

##### Poste 3 2 4 6 – Chaîne télévisuelle parlementaire (WebTV)

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005

p.m.

### Commentaires

Ce crédit est destiné à financer la chaîne télévisuelle parlementaire (WebTV).

Une évaluation du prototype sera effectuée. Celle-ci devra tenir compte du contenu et du coût du projet ainsi que des structures et du niveau de participation des groupes politiques, ainsi que de la définition du contenu des programmes.

## 2. Commission européenne

Budget 2007

Volume 4 (section 3) – Commission

DEPENSES

Annexe 2 – Titre V

[http://eur-lex.europa.eu/budget/data/D2007\\_VOL4/EN/nmc-grseqNOM-N10005/index.html](http://eur-lex.europa.eu/budget/data/D2007_VOL4/EN/nmc-grseqNOM-N10005/index.html)

16 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services de la direction générale Communication: siège	5	2 811 009	3 633 020	29,24	Voir XX 010301
16 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale Communication: bureaux de représentation	5	25 100 000	25 500 000	1,59	
16 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	2 200 000	2 244 000	2,-	
	<b>Article 16 01 03 – Sous-total</b>		<b>30 111 009</b>	<b>31 377 020</b>	<b>4,20</b>	
	<b>Chapitre 16 01 – Sous-total</b>		<b>92 433 786</b>	<b>105 683 110</b>	<b>14,33</b>	
16 02 04	Exploitation des studios de radiodiffusion et de télévision et équipements audiovisuels	5	5 600 000	5 600 000	0,-	

## 3. Conseil

SECTION II – CONSEIL

Article 2 2 1 — Information

### Poste 2 2 1 3 — Information et manifestations publiques

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
1 428 000	389 000	373 788,31

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

- les dépenses occasionnées notamment par les sessions publiques du Conseil et par l'assistance aux médias audiovisuels couvrant les travaux de l'institution (location de matériel et contrats de prestations de services de radio et de télévision, acquisition, entretien et réparation du matériel nécessaire pour les transmissions de radio et de télévision, prestations extérieures de services photographiques, etc.),
- les frais des activités d'information et de relations publiques divers,
- les dépenses de vulgarisation et de promotion des publications et manifestations publiques relatives aux activités de l'institution, y compris les frais d'encadrement et d'infrastructures annexes.

Montant des recettes affectées selon l'article 18, paragraphe 1, du règlement financier : p.m.

Source : [http://eur-lex.europa.eu/budget/data/D2007\\_VOL3/FR/nmc-titleN51171761422-0/nmc-chapterN51171762348-28/articles/index.html#N51171762500-36](http://eur-lex.europa.eu/budget/data/D2007_VOL3/FR/nmc-titleN51171761422-0/nmc-chapterN51171762348-28/articles/index.html#N51171762500-36)

